



La Roannaise de l'eau pollue le milieu aquatique qu'elle est censée protéger. Ce syndicat mixte, établissement public, gère l'eau de 42 communes du département de la Loire (42).

Les faits

En mai 2015, une pollution importante de la rivière « Renaison » a été constatée grâce à une forte mortalité piscicole. Plusieurs milliers de poissons ont été retrouvés morts, (dont 614 truites selon le journal « Le Progrès »), sans compter toutes les espèces non inventoriées.



Le gestionnaire de ce cours d'eau, le syndicat « La Roannaise de l'eau », est le responsable de cette pollution accidentelle.

La suite

Le syndicat s'engage à mettre en œuvre des « mesures compensatoires ».

Côté pêcheurs, la situation est jugée catastrophique pour les prochaines années.

On sera attentif à la position de l'ONEMA, chargé de la préservation du milieu aquatique.

Les questions/observations

- 1) Les poissons ont joué leur rôle « d'indicateur biologique ». Sans eux la pollution, qui a rarement de couleur, serait comme très souvent passée inaperçue,
- 2) Les truites décimées (photo ci-dessus) apparaissent de tailles homogènes, témoignant d'un peuplement artificiel issu d'empoissonnement. Les espèces originelles ayant disparu progressivement



La Roannaise de l'eau responsable de la pollution du Renaison

depuis 1960, les Fédérations de pêcheurs ont recours aux empoisonnements artificiels pour satisfaire la pêche de loisir. Mais dans ce contexte, pourquoi infliger tant de contraintes aux propriétaires de seuils au titre de la « circulation des espèces piscicoles »? Il serait temps de cesser de stigmatiser les mauvaises cibles en invoquant des « enjeux majeurs » alors que l'élevage répond facilement depuis 50 ans aux besoins des pêcheurs,

3) Le syndicat « s'engage à prendre des mesures compensatoires ». Rappelons que nous ne sommes pas du tout dans le cadre légal des mesures compensatoires. Et techniquement, comment peut-on « compenser » une pollution de l'eau? Quelles sont-elles? Qui les a préconisées? A l'aune de quelle expertise environnementale? Cette bonne volonté élémentaire ne réparera jamais le préjudice environnemental subi. Le biotope dans son ensemble, ne sera pas replacé dans sa situation initiale. L'impact sur la faune et la flore ne sera même pas étudié. Ce qui est perdu l'est bel et bien...et pour longtemps, même si le syndicat met de la poudre aux yeux des pêcheurs en réalisant un empoisonnement massif, psychologiquement réparateur...mais en aucun cas compensateur.

Pour les écosystèmes, le compte n'y sera encore pas.

Protégeons notre environnement

Disposer d'une eau de bonne qualité, en quantité suffisante, est devenu un enjeu très important. Si rien n'est fait pour protéger cette ressource, l'impact des activités humaines sur le cycle naturel de l'eau et sur les écosystèmes aquatiques peuvent avoir des conséquences irréversibles.

Ne jetez pas tout dans le réseau d'assainissement

Préservez le milieu naturel et les installations d'assainissement. Évitez les déchets de produit d'entretien et de lavage et préférez des produits biodégradables et consultez les étiquettes des emballages. Les produits polluants sont identifiés grâce à des symboles spécifiques indiqués sur les emballages.

- **Épaves et déchets** : Ces déchets génèrent des coûts de traitement, superflus s'ils ne sont pas recyclés. Vous pouvez faire du compost ou les jeter avec les déchets ménagers.
- **Objets solides** (cigarettes, coques à jeter, protections hygiéniques, coton-tige, tampons de papier, rouleaux de papier toilette, lingettes) : Tous ces produits sont à l'origine de problèmes sur les systèmes d'assainissement : leur introduction dans le réseau déstabilise, altère les pompes de relevage et rendent le suivi de l'assainissement et de l'épuration. **Ne jetez pas les déchets sauvages.**
- **Les médicaments** : Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les traiter. Les molécules se retrouvent dans la nature et peuvent donc avoir des conséquences sur la santé humaine et animale. **Rapportez-les en pharmacie.**
- **Huiles et graisses** : Elles se déposent et colmatent les tuyaux, chez vous ou sur le réseau, et diminuent ensuite les performances des stations d'épuration.
- **Substances chimiques** : Elles perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et constituent une menace pour notre environnement. **Huiles, graisses et substances chimiques doivent être rapportées en déchetterie.**

plaquette du syndicat de l'eau; cliquez
pour lire